

"Maintenant, la justice prend en compte les victimes"

M^e Jehanne Collard, avocate spécialisée dans la défense des victimes, vient de sortir un "guide des accidentés".

HEBDO DE BESANÇON :
Pourquoi avez-vous écrit ce livre ?

JEHANNE COLLARD : J'avais déjà écrit d'autres livres sur les accidents, qui traitaient chacun d'un sujet particulier. Cette fois je traite des différents types d'accidents de la vie : accidents de la route, accidents médicaux, accidents du travail, etc. C'est un combat que je mène depuis 15 ans et mon propre accident. Je veux apporter une information aux accidentés de la vie.

Peut-on dire que ces accidents sont de plus en plus nombreux ? Pas forcément. Si on prend les erreurs médicales, elles ne se multiplient pas, mais désormais les gens osent en parler. Auparavant, on n'osait pas mettre en cause son médecin. En général, il existe de plus en plus de produits de consommation dont certains sont dangereux. Aujourd'hui, les consommateurs n'ont plus le rôle passif qu'ils avaient avant. Le sang contaminé, l'amiante, la vache folle ont servi de fer de lance à cette tendance.

On parle souvent de la judiciarisation de la société française. Quelle est votre opinion ?



Crédit photo : Arnaud Février © Flammarion

Ça ne me déplaît pas, mais ça m'inquiète. Il ne faut pas encombrer l'appareil judiciaire avec tout et n'importe quoi, avec des procès qui n'en valent pas la peine. En tant qu'avocats, nous devons rester vigilants pour ne pas rentrer dans un système qui serait catastrophique.

Est-ce le message de votre livre ?

Je n'ai pas fait ce livre pour ça, mais parce qu'être victime d'un accident de la circulation ou d'une erreur médicale provoque un état de souffrance qui s'ajoute à la souffrance même de l'accident. C'est dangereux pour

la victime qui peut être manipulée par des personnes mal intentionnées.

Un de vos précédents ouvrages s'appelait "Victimes : les oubliés de la justice". Cette affirmation est-elle toujours vraie aujourd'hui ?

C'était il y a 12 ans. Depuis, les choses ont changé, maintenant la justice prend en compte les victimes. Les indemnisations sont bonnes. Les problèmes, ce sont les lenteurs judiciaires : vous attendez parfois un ou deux ans avant qu'une décision soit rendue. Les magistrats ne sont pas directement responsables : les politiques le

M^e Jehanne Collard (à gauche) a écrit son livre avec sa fille Romy Lafond (à droite), également avocate. Le cabinet Collard et associés est implanté à Marseille, Paris et Lyon ainsi qu'à Besançon.

sont parce qu'ils ne donnent pas assez de moyens. Et puis, il y a la fragilité de la victime par rapport à l'assureur qui est multipuissant (sic).

La justice ne protège-t-elle pas contre les abus des assurances ? Encore faut-il que la victime la saisisse ! Les gens hésitent parce que certains assureurs leur disent que ça coûte cher, que ça ne sert à rien. La victime a peur de la justice et elle a tort !

Propos recueillis par
Yoann HENRY

En savoir plus

"Victimes, défendez-vous - Le guide des accidentés", par M^e Jehanne Collard et Romy Lafond aux éditions Flammarion (19 euros).